



PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur signalement du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Cergy-Pontoise, un arrêté préfectoral du 7 août 2008 prescrit la régulation de la population des oies « bernaches » du Canada qui y séjournent.

De récentes analyses menées par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales ont mis en évidence :

- une incidence bactériologique importante sur l'eau de trois bassins ;
- une détérioration sensible de la qualité des eaux de baignade et des abords des étangs, imputable aux déjections de l'importante colonie d'oies « bernaches ».
- à défaut de mesures rapides, des risques pour la salubrité publique et la santé des usagers de la base de loisirs ;

Compte tenu de cette menace sanitaire, le Préfet du Val d'Oise a prescrit, après avis conforme du Conseil National de la Protection de la Nature, des mesures visant à réguler la population des oies « bernaches » présentes dans la base de loisirs.

Les opérations de régulation seront menées d'août à octobre 2008 par des agents habilités de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Bureau de la communication : 01 34 20 26 23 /24  
Date : 08/08/08